

04 janvier 2021

Informations relatives aux contrôles protection des animaux 2021

Les contrôles protection des animaux 2021 ont débuté et les domaines suivants seront examinés :

- Protection des animaux
- Programmes de détention animale SST/SRPA selon l'annonce du canton.
- Programmes de droit privé tels que IP-SUISSE, AQ-Viande, AOP et autres selon le mandataire.

Les contrôles 2021 seront à hauteur de **40% non-annoncés**.

Les contrôles annoncés d'hiver se feront désormais uniquement de manière téléphonique par le personnel CAREA. Nous supprimons dès cette année les cartes d'annonce.

Les points de contrôle suivants amènent très fréquemment à des sanctions. C'est pourquoi nous les avons listés.

Protection des animaux

- Occupation des écuries (écuries suroccupées, animaux sur des couches trop petites si places à l'attache)
- Manquements aux soins des animaux malades ou blessés (pas de possibilité de les détenir séparément)
- Journal des sorties non mis à jour (le journal doit être mis à jour au plus tard dans les 3 jours)
- Pas d'occupation chez les porcs
- Pas d'approvisionnement aux veaux d'eau fraîche (dès le premier jour de vie)

SST

- Abreuvoirs dans les aires de repos

SRPA

- Pas assez de jours de sorties durant les mois d'hiver (au moins 13 jours par mois pendant les mois d'hiver)
- Détention de poules pondeuses en hobby: jardin d'hiver inexistant.

Informations de la protection des eaux: les manquements constatés pendant la tournée de l'exploitation devront être transmis à l'office cantonale responsable.

